

INFORMATION

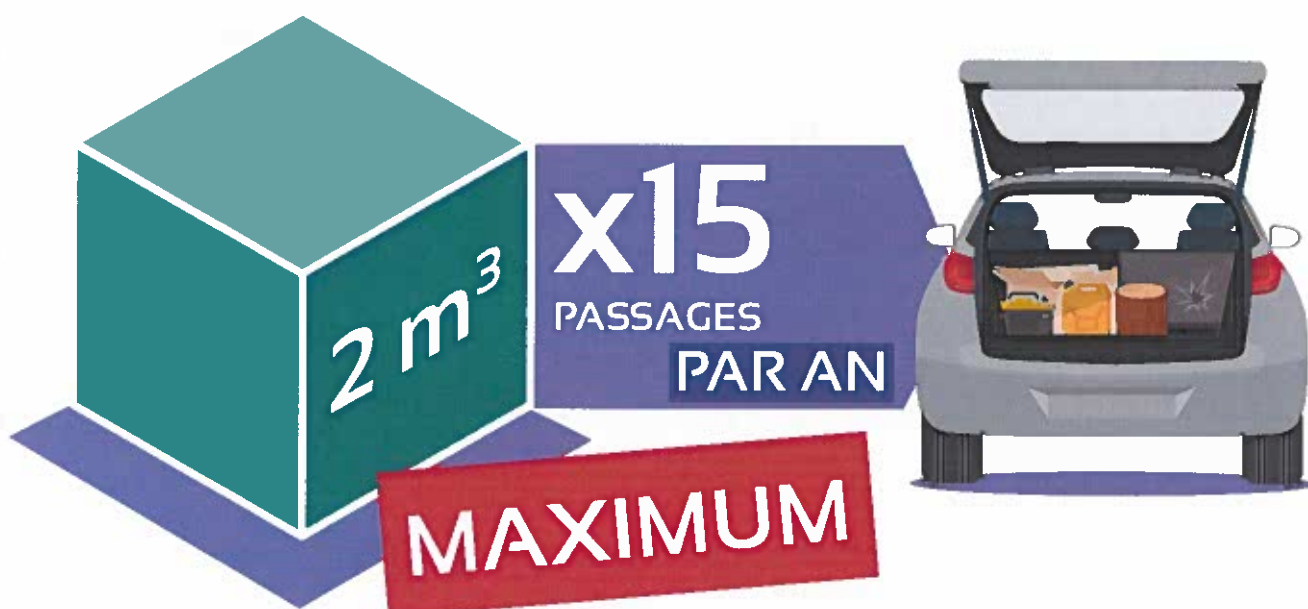


Déchèterie

À PARTIR DU 1^{er} JUILLET

Afin de vous proposer le meilleur service,

Les conditions d'accès évoluent :



La carte d'accès est obligatoire



Demandez-la



0 800 735 736

Service & appel gratuits



SIGIDURS

Par délibération prise en comité syndical du 30 mars dernier, le Sigidurs a adopté le nouveau règlement intérieur des déchèteries. Cette révision intègre plusieurs nouveautés :

- Un quota de dépôts maximal est instauré. Il est fixé à 15 passages par an par foyer. Cette limite permettra toujours à une large majorité des administrés de déposer leurs déchets volumineux ou dangereux sans contrainte. Cette disposition permettra de limiter certains abus, comme par exemple les dépôts quotidiens de grandes quantités de déchets issus d'activités professionnelles.
- La présentation des cartes d'accès à chaque dépôt devient obligatoire, pour assurer un comptage personnalisé des passages.
- L'utilisation ponctuelle de véhicules de société sera strictement encadrée.
- Les situations particulières (déménagements, vidages de logement suite à un décès, travaux importants de particuliers, etc.) seront examinées au cas par cas par les services du Sigidurs et donneront lieu, le cas échéant, à des autorisations exceptionnelles.
- Le remplacement des cartes d'accès sera facturé aux usagers à un tarif de 20 €, afin de responsabiliser les administrés et rationaliser la charge de la gestion des cartes.
- La durée de validité des cartes est fixée à 3 ans, pour mieux tenir compte des déménagements et autres changements de situation. Les usagers devront à nouveau justifier de leur situation pour prolonger leur validité, faute de quoi les cartes seront désactivées.

Ces modifications sont le résultat d'un travail de plusieurs mois d'échanges et de recueil de pratiques des autres entités en charge de la gestion des déchets. Elles sont devenues nécessaires pour faire face à une hausse considérable du coût du service, liée à des abus et des dérives, comme par exemple les dépôts en grande quantité de déchets en mélange de la part de faux particuliers.

1, rue des Tissonvilliers - 95200 SARCELLES
Courrier à adresser à Monsieur le Président

Téléphone : 01 34 19 69 70 - Télécopie : 01 34 19 93 68 - Courriel : syndicat@sigidurs.fr

Plus d'infos

www.sigidurs.fr

0 800 735 736

Service à appel gratuits